



Avis technique – Procédure Simplifiée

Recyclabilité d'un gobelet en papier-carton

DESCRIPTION DE LA DEMANDE	GENERALITES	
	Demandeur	Traditionnal World Foods
	Date de la demande	Février 2018
	Dénomination	Cup papier
	Marché	Alimentaire
	Type de produit emballé	Pâtes asiatiques
	DESCRIPTION DE L'EMBALLAGE	
	Forme	Gobelet
	Dimension (cm)	10 x 70 x 11,2
	Masse vide	15,48 g
	ELEMENTS CONSTITUANTS	
	Corps de l'emballage	Papier-carton / Plastique
	Système de fermeture	Opercule séparable qui ne relève pas de la filière papier-carton
	Type d'encre/vernis	-
	Type de colle	-
	Traitement de surface	-
	COMPOSITION DU CORPS DE L'EMBALLAGE¹	
	Papier-carton	79,40 %
	Plastique	20,60% (couchage polyéthylène)
	Autre	0 %
⇒ <i>Elément majoritairement fibreux</i>		
CONSTRUCTION DU CORPS DE L'EMBALLAGE		
Emballage composé d'éléments de matériaux différents		
AVIS REFERENTS		
AT 61		

PRE-REQUIS

- Le corps de l'emballage est constitué de plus de 50% (en poids) de papier-carton : cet emballage relève donc de la filière « Emballage papier-carton ».
- Conformément à l'avis général concernant l'impact des emballages ayant contenu des denrées alimentaires sur le recyclage du papier-carton (AG n°2), cet emballage devra être exempt de tout débris alimentaire pour pouvoir être intégré à la filière « Emballage papier-carton ».

¹ Le calcul de la part de papier-carton dans le corps de l'emballage est basé sur le poids des cinq matériaux d'emballage de référence (papier-carton, plastique, aluminium, acier, verre).

EVALUATION DES IMPACTS

CARACTERISTIQUES EVALUEES LORS DU RECYCLAGE	CORPS DE L'EMBALLAGE		
RENDEMENT FIBREUX	Moyen		
MATIERES DISSOUTES ET COLLOÏDALES	Vernis	Encre	Colle
	∅	∅	∅
ÉNERGIE DE PULPAGE	∅		

* en condition minimale d'utilisation ** incluant humidité naturelle et liquide résiduel

⚠ Attention ∅ Pas d'impact ⌘ En cours d'étude > Impact environnemental

CONCLUSIONS DU CEREC

D'après les avis techniques cités en référence, l'emballage se désintègre facilement dans les conditions industrielles de pulpage.

Le plastique du corps de l'emballage est éliminé par classage. La pâte finale pourra être utilisée pour la fabrication de papier-carton.

Dans ce contexte, le CEREC émet un avis favorable quant à sa recyclabilité au sein de la catégorie 5.03A par référence à la norme NF EN 643 regroupant les emballages en papier-carton complexés (>15% de plastique) relevant du circuit municipal.

L'emballage est tout aussi recyclable dans la catégorie 5.02A par référence à la Norme EN 643 regroupant les emballages en papier-carton non-complexés relevant du circuit municipal.

RECOMMANDATIONS DU CEREC

ECO-CONCEPTION : PISTES D'AMELIORATIONS DE L'EMBALLAGE

Au-delà de la bonne recyclabilité du corps de l'emballage dans les conditions de régénération utilisées, le CEREC recommande :

- de réduire la part de plastique tout en veillant à l'absence de fragmentabilité
- d'éviter l'utilisation d'adjuvants contenant des huiles minérales, en particulier des encres à base d'huiles minérales afin de prévenir la contamination de la boucle du recyclage emballages par ces substances, ou à défaut d'utiliser des huiles minérales « food grade ».
- d'éviter l'utilisation de couleurs vives afin de ne pas colorer les fibres de celluloses lors du recyclage et saturer les eaux de process.

CONSIGNES DE TRI

Dans le cadre d'un usage ménager, le CEREC préconise l'ajout de pictogrammes recommandant de placer le corps de l'emballage dans le bac de collecte sélective.

VALIDATION

CITEO

Seheno RATSIMBAZAFY



Gérard LASSERRE